

La Rousseau et la Panot peuvent dormir tranquilles : Obono juge à la Cour de Justice de la République...

écrit par Christine Tasin | 21 octobre 2023





Obono par-ci, Obono par-là, il n'y en a que pour elle... Un rapport avec Arras et Israël, histoire de détourner l'attention des Français ? Il est vrai que Macron n'a pas intérêt à les laisser trop approfondir ce qui se passe et ouvrir les yeux !

Et hop ! Un nouveau scandale, un vrai de vrai .Comment quelqu'un qui défend les terroristes peut-il être juge à la cour de justice de la République ? Cour réservée aux fait touchant les élus, c'est là que Dupond-Moretti devrait traîner ses galoches le mois prochain. Comment se fait-il que des élus, donc hyper politisés, soient autorisés à élire leurs juges et à juger leurs pairs ? Qui a eu cette idée folle ? [Cela date de 1993 semble-t-il...](#)Trouvaille de Chirac ou de Balladur ?

La composition de la Cour de justice de la République a été rendue publique

La députée [#LFI #islamogauchiste](#) Danièle Obono a été nommée juge titulaire de la CJR, malgré ses propos polémiques sur le [#Hamas](#)

Mais de qui se moque t'on ?

Un commentaire ? pic.twitter.com/hsyidqtr0B

– Fil Rouge France (@FilFrance) [October 20, 2023](#)

<https://x.com/pierremarieseve/status/1639274055013416963?s=20>

La députée LFI a été confirmée juge titulaire à la Cour de justice de la République. Danièle Obono a pourtant récemment fait polémique en qualifiant le Hamas de « mouvement de résistance ». Gérald Darmanin a même saisi la justice pour « apologie du terrorisme ».

La composition de la Cour de justice de la République a été rendue publique mercredi 18 octobre. Parmi les membres élus par l'Assemblée nationale se trouve Danièle Obono. La députée La France insoumise (LFI) a été nommée juge titulaire de la Cour de justice de la République, indique le [Journal officiel](#). Cette juridiction française d'exception a pour mission de juger les crimes ou délits commis par les membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions – [Éric Dupond-Moretti](#) y sera d'ailleurs jugé du 6 au 17 novembre. Si Danièle Obono est membre de la CJR depuis juillet 2022, sa confirmation dans l'institution créée en 1993 pourrait néanmoins poser question, au vu [des lourds propos](#) qu'elle a prononcés la veille de sa nomination.

La justice saisie pour « apologie du terrorisme » contre Danièle Obono

Sur les ondes de Sud Radio mardi, l'élue a estimé que « le Hamas est un mouvement de résistance ». Face au journaliste Jean-Jacques Bourdin, Danièle Obono a encore déclaré : « C'est un groupe politique islamiste qui a une branche armée, qui s'inscrit dans les formations politiques palestiniennes, qui a pour objectif la libération de la Palestine, qui résiste à une occupation, qui se définit comme tel et qui est reconnu comme tel par les instances

internationales. » Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin n'a pas tardé à saisir la justice pour « apologie du terrorisme ». L'association Jeunesse Française Juive a également porté plainte pour le même chef d'accusation.

<https://www.lejdd.fr/politique/malgre-son-soutien-au-hamas-daniele-obono-nommee-juge-la-cour-de-justice-de-la-republique-139063>

Je vous invite à jeter un oeil sur le X de Pierre-Marie Sève (Institut pour la Justice) qui rappelle quelques petites choses intéressante

[24 mars](#)

Peu de Français le réalisent, mais la démocratie est aussi en train d'être volée par des magistrats non-élus, qui font discrètement la politique de la France. Voici 9 décisions récentes où des juges se sont pris pour le législateur

1. La Cour européenne des Droits de l'Homme (la fameuse CEDH) a demandé à la France d'autoriser le syndicalisme dans l'armée (2014).
2. La Cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé l'expulsion d'un homme asthmatique, originaire du Bangladesh et sans titre de séjour, car le Bangladesh a un air trop pollué. C'est le principe de « réfugié environnemental » (2020).
3. Le Conseil d'Etat a rétabli le regroupement familial supprimé par le gouvernement Raymond Barre au nom d'un droit (inventé) à la vie familiale normale. Depuis ce jour, le gouvernement français n'a simplement plus le droit de restreindre l'immigration. (1978)
4. Le Conseil d'Etat a annulé l'expulsion d'un homme, tchéco-slovaque, condamné 4 fois en 4 ans, notamment pour apologie du terrorisme, car l'apologie du terrorisme ne serait pas un « acte de terrorisme ». (2021)
5. Le Conseil constitutionnel a supprimé le délit d' « aide au séjour irrégulier » notamment en inventant un nouveau

principe de « fraternité ». (2018)

6. Le Conseil d'Etat accepte **le regroupement familial en cas de polygamie**. La seconde épouse (et ses enfants) d'un polygame béninois pouvait donc le rejoindre en France. (1980)

7. En pleine crise sanitaire, **le Conseil d'Etat** oblige le gouvernement à prévoir une exception à la diminution des visas, concernant le regroupement familial. (2021)

8. Selon la **Cour de Justice de l'Union européenne**, être sans papier n'est plus un délit et ne peut même pas faire l'objet d'une garde à vue. (2011)

9. **La Cour européenne des Droits de l'Homme** a condamné la Belgique pour avoir extradé un terroriste tunisien vers les Etats-Unis, car il y encourait la peine de perpétuité réelle. La Belgique a même ensuite été condamnée à lui payer 90 000€ en dédommagement (!!!!). (2011)

[@ECLJ_Official](#) Toutes ces décisions font aussi écho aux révélations des « juges Soros », grâce au travail de l'e l'[@ECLJ_Official](#) qui prouve que de nombreux juges de la CEDH sont liés à Georges Soros et sa fondation ultrapolitisée.

<https://twitter.com/pierremarieseve/status/1639274055013416963?s=20>

[What else ?](#)